

Loi Darmanin : la sinistre tambouille raciste et coloniale du premier flic de France !

Le projet de loi « pour contrôler l'immigration » débattu en procédure rapide au Parlement peut se résumer en quelques mots : criminalisation des étranger-es, radicalisation des pratiques des préfectures, vision utilitariste des exilé-es. Rien n'est bon dans ce projet qui ne fait que renforcer un racisme systémique qui sent bon les relents abjects des périodes coloniales. L'État assume pleinement une politique raciste, sécuritaire et de contrôle des populations.

Criminalisation et radicalisation des pratiques préfectorales

Le ministre de l'Intérieur dit clairement que les préfets auront pour charge de « rendre impossible » la vie des étranger-es, ce qui n'est pas une nouveauté : les défenseurs des exilé-es savent à quel point les préfectures organisent depuis longtemps cette politique. Certains de ces défenseurs, par peur de fâcher l'État (?), parlaient de « dysfonctionnement ». **Ce projet de loi nous montre qu'il n'y a pas de dysfonctionnement mais bien l'application d'un ignoble projet politique.**

Dans ce texte, il s'agirait de mettre en œuvre d'une manière effective les OQTF (obligation de quitter le territoire français) en les liant systématiquement à des IRFF (interdiction de retour sur le territoire français). **L'assimilation entre étranger-es et délinquance est récurrente** dans ce texte de loi et dans les propos du ministre, reprenant clairement le discours de l'extrême droite !

Ainsi, les étranger-es sous OQTF devront être systématiquement inscrit-es sur « le fichier des personnes recherchées » **faisant de l'OQTF une sanction pénale alors que pour l'instant elle n'est « qu'une » sanction administrative.** Le ministre suggère même

une « police du séjour » ! Sous cette déclaration floue, à quoi pense t-il ? À un retour aux pratiques coloniales de la France des années 30, avec la Brigade Nord Africaine chargée de contrôler les étrangers sur le territoire métropolitain, ancêtre lointaine de la BAC...

Une chasse aux migrant-es, mais républicaine !

Avec cette loi, **c'est la chasse aux migrant-es qui est ouverte avec une multiplication des contrôles aux faciès.** C'est un moyen de faire pression, de contrôler et de surveiller toute population qui ne relèverait pas des critères «blancs». Ce qui se confirme avec le «respect des valeurs de la République », c'est-à-dire «la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République».

Venant d'un gouvernement qui ne fait rien en matière d'égalité, dont certains membres sont accusés de violences sexistes et sexuelles et pour qui la dignité humaine est la dernière préoccupation, on pourrait en rire si les conséquences n'étaient pas aussi tragiques pour les étranger-es ! C'est aussi la toute puissance arbitraire des préfets déjà en place avec leur « pouvoir discrétion-

naire ». Cette politique sécuritaire va se renforcer avec la prise d'empreintes et de photographies par la police et la gendarmerie sans le consentement de l'intéressé et qui même pourra se faire « sous la contrainte ». Vu la réputation déjà bien établie des policiers pour leur sensibilité à « la dignité humaine », cette loi annonce encore plus de violences policières couvertes par les autorités !

Et c'est sans compter l'agrandissement et la construction de nouveaux centres de rétention administrative (CRA) où violences et maltraitements se multiplient à l'abri des caméras. **La France, qui déjà ne respectait les conventions internationales sur les migrant-es que du bout des lèvres, finit donc par s'asseoir dessus !**



**CONTRE LE RACISME
ET LES VIOLENCES POLICIÈRES**

**J'EN DÉLÈGUE PAS
MON POUVOIR
J'EM'ORGANISE !**



Une remise en cause du droit d'asile

Ainsi, le conseil des ministres précise que seront facilités les expulsions pour les étranger-es délinquant-es, même en règle et « l'éloignement des étrangers en situation irrégulière qui constituent une menace grave à l'ordre public », mêmes s'ils ont des attaches familiales en France dans les deux cas ! Or, pour les préfetures, une menace sur l'ordre public commence dès que des papiers sont soi-disant faux !

La loi remet en cause le droit d'asile, l'accueil des personnes victimes de violences y compris des enfants. Elle renforce le non-respect de la présomption de minorité, permet la séparation des enfants de leurs parents...

Une loi raciste au service du capitalisme

Ce racisme d'État qui ne veut pas dire son nom sert aussi de légitimation à la division du marché du travail. Quand le ministre dit qu'il faut « être gentils avec les gentils et méchants avec les méchants » et qu'il va régulariser quelques travailleur-ses sur les métiers en tension, ne nous y trompons pas : **d'après cette loi, il n'y a que des « méchants »**. Il s'agit d'**assigner des populations à des professions dont personne ne veut tant les salaires et les conditions de travail y sont épouvantables**.

Cette surexploitation des populations racisées et leur assignation à certains métiers n'est pas nouvelle : **c'est le retour de pratiques coloniales !** Si, malheureusement, ce n'est pas une nouveau-

té, le gouvernement fait entrer la pratique dans la loi !

Des discriminations à tous les étages

D'ailleurs ce nouveau titre de séjour, d'un à quatre ans, ne garantit rien aux étrangers puisqu'ils auront toujours l'épée de Damoclès de l'OQTF sur la tête si le métier finissait par ne plus être en tension !

La loi Darmanin répond bien aux intérêts du capitalisme en triant les populations pour affirmer qu'une partie n'auront ni les mêmes droits, ni les mêmes libertés. Il s'agit bien de discrimination !

La loi prévoit aussi un titre de séjour « talent » pour faire venir des médecins, des infirmier-es... Il s'agit d'un **capitalisme de pillage à grande échelle**. D'un côté, des pays pauvres devant subir les politiques du FMI qui imposent la privatisation des services publics et poussent une partie du personnel hospitalier à la rue. De l'autre, dans les pays riches, des politiques de quota sur ces métiers pour mieux attirer les « talents » du Sud en les payant moins qu'un « talent » du Nord. Ces « talents » pourront même faire venir leur famille, ce qui n'est pas prévu pour un boulanger, pas considéré comme un « talent ».

Des annonces chocs de mesures déjà existantes !

Le ministre annonce aussi avec sa loi qu'il supprimera toutes les aides sociales aux étranger-es qui ne seraient pas en situation régulière. Mais c'est déjà le cas ! Par

de telles déclarations reposant sur le préjugé que les étranger-es viendraient en France pour bénéficier de l'aide sociale, **il sert la même soupe que l'extrême droite et la droite.**

Ce n'est qu'une stratégie pour mieux faire accepter son ignoble projet par la population !

Une énième reprise des thèmes de l'extrême droite

Enfin, cette loi et les pratiques racistes de l'État offrent également une réponse aux crises du capitalisme. En effet, la survie de ce dernier passe pour la classe dirigeante par une division du monde ouvrier. Ce racisme d'État, les préjugés et stéréotypes véhiculés par la classe politique et de nombreux médias ont pour but de détourner les « pauvres blancs » contre les « encore plus pauvres racisés ».

Ces politiques visent à éviter une confrontation avec le patronat et son soutien qu'est l'État. Au delà de cette division, il y a aussi une **vision identitaire nationale construisant un « peuple » blanc homogène reposant sur une histoire idéalisée dépassant la lutte de classe**, s'opposant à une population « inassimilable » présentée comme un ennemi intérieur.

Cette loi, et bien d'autres encore, contribue par là à la fascisation de notre société.

Tou.tes en lutte le 25 mars contre la Loi Darmanin !

ne pas jeter sur la voie publique SVP



ALTERNATIVE LIBERTAIRE, LE JOURNAL MENSUEL DE L'UCL

- Je souhaite prendre contact avec l'Union communiste libertaire
- Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel *Alternative libertaire*
- Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(30 euros pour un an, 20 euros pour les précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire)

NOM..... PRÉNOM.....
 TÉL..... E-MAIL.....
 ADRESSE.....

coupon à renvoyer à Alternative libertaire, BP 295, 75921 Paris Cedex 19